



c'est mon
conseil communautaire

Procès-verbal du
8 juillet 2025
Salle du conseil communautaire
La Villedieu-du-Clain



Retrouvez toutes les infos sur le www.valleesduclain.fr

Aslonnes - Château-Larcher - Dienné - Fleuré - Gizay - Iteuil - la Villedieu-du-Clain
- Marçay - Marnay - Marigny-Chémereau - Nieuil-l'Espoir - Nouaillé-Maupertuis -
Roches-Prémarie-Andillé - Smarves - Vernon - Vivonne

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mardi 8 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 8 juillet 2025 à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle du conseil communautaire à La Villeguier-du-Clain, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président M. Gilbert BEAUJANEAU.

Date d'envoi de la convocation du conseil communautaire : Mardi 1^{er} juillet 2025.

Date de transmission des délibérations en Préfecture : Vendredi 11 juillet 2025.

Date d'affichage : Vendredi 11 juillet 2025.

Présents :

ASLONNES	M. BOUCHET et Mme GRÉMILLON ;
CHATEAU-LARCHER	M. GARGOUIL et Mme PEIGNAULT ;
DIENNE	Mme MAMES ;
FLEURÉ	M. PERROCHES et Mme TUCHOLSKI ;
GIZAY	M. GRASSIEN ;
ITEUIL	Mme MICAULT et M. CINQUABRE ;
LA VILLEDIEU DU CLAIN	Mme BOUTILLET et M. RICHARD ;
MARCAY	Mme GIRARD ;
MARNAY	M. CHAPLAIN ;
NIEUIL-L'ESPOIR	MM. BEAUJANEAU, GALLAS et Mmes AVRIL, GERMANEAU ;
NOUILLE-MAUPERTUIS	MM. BUGNET, PICHON et Mmes BRUNET, RENOUD ;
ROCHES-PREMARIE-ANDILLÉ	M LOISEAU ;
SMARVES	MM. GODET, SAUZEAU et Mmes ROUSSEAU, PAIN-DEGUEULE ;
VERNON	MM. HERAULT, REVERDY ;
VIVONNE	Mmes BERTAUD, GRÉMILLON, PROUTEAU et MM. BARBOTIN, GUILLON, QUINTARD.

Excusés et représentés :

ITEUIL	M. BOISSEAU a donné pouvoir à Mme MICAULT ; Mme BERNE a donné pouvoir à M. CINQUABRE ;
ROCHES-PREMARIE-ANDILLÉ	M. MARCHADIER a donné pouvoir à Mme BOUTILLET.

Excusés :

DIENNE	M. BOTTREAU (S) ;
GIZAY	M. MORILLON (S) ;
MARCAY	M. CHARGELÈGUE ;
MARIGNY-CHEMEREAU	Mme NORESKAL et M. PROUST (S) ;
MARNAY	Mme LAVENAC (S) ;
ROCHES-PREMARIE-ANDILLÉ	Mme SAVIGNY.

Secrétaire de séance : Mme MICAULT.

Assistaient à la séance : Mme DOUTRE et M. WEBER - Communauté de communes des Vallées du Clain.

(S) Délégué suppléant participant au vote qu'en l'absence du délégué titulaire de la commune concernée.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

En application de l'article L.5211-40-2 du Code général des collectivités territoriales, les conseillers municipaux des communes membres d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui ne sont pas membres de son organe délibérant reçoivent également communication de la liste des délibérations examinées par l'organe délibérant de l'EPCI dans le délai d'un mois suivant chaque séance.

La liste des délibérations approuvée au conseil communautaire du 8 juillet 2025 est la suivante :

2025-095 – Pôle aménager et développer : Approbation du PLUi des Vallées du Clain et abrogation de la carte communale de Marnay.

Rapporteur : M. Gilbert BEAUJANEAU.

Débat : M. CHAPLAIN souhaiterait protéger le site de Saint-Bitochon à Marnay, installé depuis quelques années sur une zone non urbanisée. Il estime qu'il est d'un intérêt touristique. Il demande s'il est possible de préempter en cas de vente.

Mme LAPIERRE indique qu'il n'est pas possible de préempter. Quant à sa protection, il aurait pu y avoir l'utilisation d'un outil du code de l'urbanisme, l'article L151-19.

M. CHAPLAIN regrette de ne pas avoir été correctement renseigné.

Mme LAPIERRE émet le recours à une modification simplifiée, une fois le PLUi approuvé, en ajoutant un emplacement réservé, ce qui pourrait permettre de résoudre ce problème.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité, décide :

- **D'approuver le PLUi des Vallées du Clain et d'abroger la carte communale de Marnay.**

2025-096 – Pôle aménager et développer : Instauration du Droit de Préemption Urbain (DPU).

Rapporteur : M. Gilbert BEAUJANEAU.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité, décide :

- **D'instaurer le Droit de Préemption Urbain (DPU).**

2025-097 – Pôle aménager et développer : Délégation du Droit de Préemption Urbain (DPU).

Rapporteur : M. Gilbert BEAUJANEAU.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité, décide :

- **De déléguer le Droit de Préemption Urbain (DPU).**

- QUESTIONS DIVERSES.

- Mme TUCHOSKI informe sur un spectacle de rue qui aura lieu jeudi soir au Théâtre de Verdure à 20h00 avec Laurent Castel qui s'appelle « Destinée » et le 17 décembre 2025 à 20h30 à la Passerelle, le spectacle Mal de Maires avec des places réservées dans un premier temps aux élus bientôt disponibles sur le site de La Passerelle.

Agenda des réunions :

Le prochain bureau est fixé au Lundi 8 septembre 2025 à 14h30
à la salle du conseil communautaire à La Villedieu-du-Clain.

Le prochain Conseil communautaire est fixé au mardi 16 septembre 2025 à 18h00
à la salle du conseil communautaire à La Villedieu-du-Clain.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h40.

Le Président de la Communauté
de communes des Vallées du Clain
M. Gilbert BEAUJANEAU



La Secrétaire de séance
Mme Françoise MICAULT

